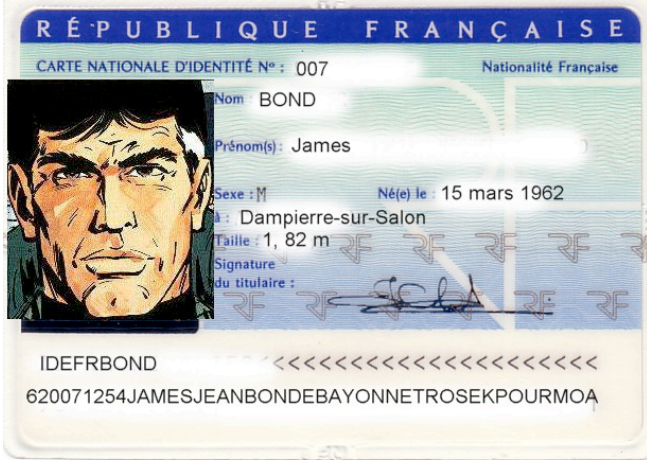


Exercice 1: Observez ce document.



1) Comment s'appelle ce document ?

2) Quels sont les renseignements figurant sur ce document ?

3) Où faut-il aller pour obtenir ce document ?

4) Quelle condition faut-il remplir pour y avoir droit ?

5) Ce document sert à prouver 2 choses, lesquelles ? (faire une phrase)

6) Ce document est-il suffisant pour voyager partout dans le monde ?

Exercice 2: Autres documents à observer.

Document 1



Document 2



1) Indiquer ce que sont chacun des quatre documents et à quoi servent-ils pour un citoyen ?

1 : _____

2 : _____

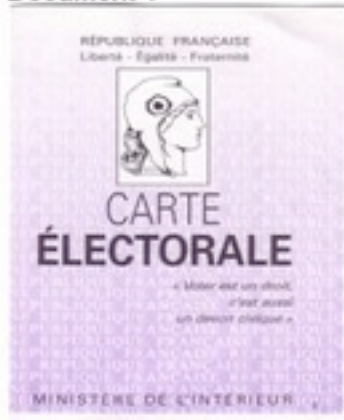
3 : _____

4 : _____

Document 3



Document 4



2) Lequel ou lesquels de ces documents ne prouvent pas notre identité en cas de contrôle de police ?

Exercice 3 :

Extraits de l'Ordonnance de Villers-Côtterets (1539)

1) Comment s'appelle cette loi datant de 1539.

art. 51. Aussi sera fait registre en forme de preuve des baptêmes, qui contiendront le temps de l'heure de la nativité, et par l'extrait dud. registre se pourra prouver le temps de majorité ou minorité...

2) Que dit l'article 51 ?

art. 111. De prononcer et expedier tous actes en langage françois

3) Que dit l'article 111 ?

Nous voulons que doresnavant tous arretz ensemble toutes aultres procedures, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel francoys et non aultrement

4) Pourquoi cette ordonnance est-elle très importante ?